

Question d'actualité du groupe socialiste et apparentés

Objet : Mise en place des nouvelles dispositions du Fonds de Solidarité pour le Logement notamment dans l'accompagnement social lié au logement

La situation économique et sociale, consécutive à quatre ans d'une politique gouvernementale ignorante de la réalité sociale, fait basculer dans la précarité de plus en plus de valdoisiens.

La situation dramatique du logement dans le Val d'Oise et plus largement en Ile-de-France exige une action déterminée de l'Etat, du Conseil général et des bailleurs sociaux.

Ce sont plus de 27.000 demandeurs en attente d'un logement social dans notre département, 700 familles qui habitent à l'hôtel faute d'un toit décent, plus de 11.000 sans aucune solution.

Face à l'urgence, deux actions sont immédiatement prioritaires :

- Faire respecter la loi SRU qui prévoit que chaque commune de plus de 3500 habitants doit comprendre à terme 20% de logements locatifs accessibles à tous, qui peuvent être des logements neufs ou issus de la réhabilitation de logements anciens. La loi doit s'appliquer au plus vite au bénéfice de tous ceux qui désespèrent de pouvoir enfin se loger.

- Donner les moyens aux opérateurs de terrain de faire face à une situation de plus en plus dramatique. En effet, de nombreuses associations nous alertent de l'application des nouvelles dispositions du Fonds Solidarité Logement (FSL) dans le département. Il semble que la logique mise en œuvre par l'exécutif départemental, soit la mise en concurrence des associations et des organismes dans une logique économique, inquiète. Il est important de considérer ces structures comme des partenaires et non comme de simples prestataires, il leur faut les moyens pour agir et effectuer les prises en charge utiles pour accompagner les personnes vers le logement ou aider d'autres à conserver leur logement afin d'éviter les ruptures dramatiques.

Les aides du Conseil général doivent aussi s'inscrire dans une durée cohérente avec la situation de terrain et cesser que lorsqu'une solution définitive est trouvée.

Monsieur le Président, le Conseil général dispose de compétences propres en matière de logement, comment comptez-vous agir pour les adapter au mieux à la situation sociale de notre département ?